

POLITIQUE D'ADMISSION
AU BACCALAURÉAT EN DROIT

**NOUVELLE MESURE D'ACCÈS FAVORISANT
L'ADMISSION DES CANDIDATS AUTOCHTONES**

La Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke est fière d'annoncer que sa Politique d'admission prévoit désormais une disposition visant à favoriser l'accès aux études en droit pour les candidates et candidats autochtones. Cette mesure s'inscrit dans un ensemble d'actions entreprises pour appuyer la réussite et l'intégration.

En vigueur dès maintenant, pour une admission à l'automne prochain, la création de cette nouvelle catégorie permettra à toute personne membre d'un des peuples autochtones du Canada (Premières Nations du Canada, Inuit et Métis) détenant un DEC, ou en voie de l'obtenir, de s'identifier comme tel lors du dépôt de sa demande d'admission au programme.

Le dossier d'admission des candidats autochtones devra comporter les éléments suivants :

- une preuve du statut de membre ou la documentation au soutien de l'auto-identification et de la reconnaissance à titre de membre d'une communauté autochtone historique;
- les relevés scolaires collégiaux et universitaires;
- une lettre de motivation en format électronique répondant aux deux questions libellées dans la Politique d'admission;
- deux lettres de recommandation selon le formulaire prescrit;
- un C.V.

Une première liste d'excellence sera établie sur étude du dossier d'admission. Les candidates et candidats retenus seront convoqués à une entrevue. Prière de noter que la sélection finale n'intervient pas uniquement sur la base des résultats académiques (cote de rendement collégiale ou cote universitaire), mais sur la base d'une liste d'excellence tenant compte également du dossier d'admission et des résultats de l'entrevue.

Pour toute question, veuillez communiquer avec **Me Julie Philippe, coordonnatrice au recrutement et aux affaires autochtones**, au 819-821-8000, poste 62480, ou à l'adresse :

autochtones.droit@USherbrooke.ca